



**TYPHANIE AFSCHRIFT**  
PROFESSEURE  
ORDINAIRE À L'ULB

## 13 juillet, jour de libération fiscale

**haque année à cette époque**, on peut calculer le “jour de libération fiscale”. Il s’agit de la date à partir de laquelle les contribuables travaillent et investissent pour leur propre compte, sachant qu’avant cela, tout ce qu’ils gagnent est perçu par l’Etat. Plus exactement, le calcul consiste à comparer le niveau total des prélèvements obligatoires (c’est-à-dire les impôts et les cotisations de sécurité sociale obligatoires) au total du produit intérieur brut.

**Dans le cas de la Belgique**, ce pourcentage est de 53,5 %, ce qui signifie que les Belges sont contraints de consacrer plus de 50 % de leurs revenus à payer des sommes qui leur sont réclamées de manière obligatoire par l’Etat ou les autres entités publiques disposant du pouvoir de taxation. La Belgique figure en deuxième place dans le classement européen du niveau de taxation. Cette année, elle est dépassée par la France, qui atteint le taux de 54,1 %. L’année dernière, la Belgique était en troisième position, derrière la France et l’Autriche.

**Ces chiffres ne sont qu’un rappel** de ceux qui avaient créé une certaine commotion il y a quelques mois, lorsqu’il a été révélé par l’OCDE qu’en Belgique, les salariés se voyaient prélever 52 % en moyenne de leur salaire. Cette fois, il s’agit de données qui ne concernent pas seulement les salaires, mais l’ensemble des revenus.

**La situation est malheureusement** relativement stable d’année en année : la Belgique bat tous les records de niveau de taxation. Il y a même une tendance à ce que le jour de libération fiscale arrive de plus en plus tard dans l’année parce que la proportion des impôts par rapport aux revenus globaux a tendance à encore augmenter.

**Certains contestent la pertinence** de ce critère. Ils relèvent, certes à juste titre, que l’Etat n’est pas un puits sans fond et qu’il restitue l’essentiel de ce qu’il perçoit sous forme de dépenses publiques qui profitent à certaines personnes et sous forme de transferts, qui profitent à d’autres. Même si cette observation est exacte, cela ne retire

pas au “jour de libération fiscale” sa pertinence. Il ne s’agit en effet pas d’accuser l’Etat d’accaparer pour lui-même les revenus des gens mais bien de calculer la part que prend l’Etat dans l’économie et dans la vie des citoyens. Et c’est cela que le jour de libération fiscale permet de déterminer : cette part dépasse 50 %.

**On peut d’ailleurs présenter** cela d’une autre manière : la proportion de personnes qui perçoivent la plus grande part de leurs revenus de l’Etat a tendance à augmenter et dépasse 50 %.



**La Belgique figure en deuxième place dans le classement européen du niveau de taxation. Cette année, elle est dépassée par la France, qui atteint le taux de 54,1 %.**

C’est un danger pour le système car cela pourrait signifier, si les électeurs votent en fonction de leurs intérêts directs, qu’il ne sera jamais possible d’inverser la tendance, puisqu’il y aurait plus de “bénéficiaires nets” que de “contributeurs nets” dans le pays.

**La tendance statistique** et ce dernier élément, parfois relevé par des politiciens de gauche, rassurés ainsi dans leur préoccupation d’une pérennité du système d’Etat providence, indiquent qu’il y a malheureusement peu d’indices d’amélioration à entrevoir, et ce quel que soit le gouvernement qui succèdera à celui actuellement en place, lequel n’a manifestement aucune envie d’avancer le jour de libération fiscale.

**Il faut donc craindre** que la situation ne s’améliore pas pour les contribuables belges, même si l’idée de travailler davantage pour l’Etat que pour soi-même et sa famille est particulièrement choquante. **t**